

LUNDI 01 FÉVRIER 2016

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00 et à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Éric Bergeron, Johanne Gagnon, Simon Rochefort, Marc Lavigne, ainsi que Céline Raymond, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Absents : Les conseillers Roland Allard et Simon Rochefort.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7022-0216**

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Johanne Gagnon appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7023-0216**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Frédéric Champagne, appuyée par Johanne Gagnon il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de janvier 2016 tels que déposés au montant total de 185 992.99\$. **7024-0216**

ADOPTÉE

Je soussignée, Céline Raymond, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Céline Raymond, D.G., Sec.-trésorière.

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7025-0216**

ADOPTÉE

Demande à Hydro-Québec pour le prolongement du réseau sur le rang 6.

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement : **7026-0216**

Que la directrice générale Céline Raymond, soit autorisée à demander à Hydro-Québec de bien vouloir procéder au prolongement du réseau électrique aux deux extrémités de l'entrée du village sur le rang 6, pour permettre l'installation de lumières de rues additionnelles au Del de 54 watts sur une distance de +ou- 237 mètres d'un bord et de l'autre de +ou- 200 mètres afin de

prioriser une sécurité accrue aux usagers qui empruntent ce chemin ainsi qu'aux résidents;

Qu'un plan soit annexé à la demande;

Qu'après l'installation des luminaires au Del par un électricien que l'on demande à Hydro-Québec de procéder au raccordement de celles-ci ;

Que les frais encourus concernant le prolongement du réseau électrique et le raccordement des lumières soient défrayés par la municipalité selon les tarifs établis par Hydro-Québec en vigueur au moment des réalisations.

ADOPTÉE

Achats de lumières de rue.

Il est proposé par Éric Bergeron , appuyé par Frédéric Champagne et résolu unaniment que la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de cinq lumières de rue additionnelles au Del qui seront installées pour le prolongement du réseau aux deux extrémités de l'entrée du village (rang 6) et une autre sur la rue Lafrenière de la municipalité et effectuer les changements des lumières au sodium pour des Del pour les lumières déjà installées au centre du village.

7027-0216

ADOPTÉE

Refinancement de règlements d'emprunt.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu unaniment que la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire accepte l'offre qui lui a été faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 8 février 2016 au montant de 292,900\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 113-0510 et 108-1208. Ce billet est émis au prix de 98,70500 CAN pour chaque 100,00\$ valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

7028-0216

55 300\$	1,60000 %	2017
56 900 \$	1,80000 %	2018
58 700 \$	2,00000 %	2019
60 200 \$	2,20000 %	2020
61 800 \$	2,50000 %	2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE

Emprunt par billets :

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billet un montant total de 292 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
113-0510	113 800 \$
113-0510	113 800 \$
108-1208	65 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JOHANNE GAGNON, APPUYÉ PAR ÉRIC BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

7029-0216

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 292 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 113-0510 et 108-1208 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Harold Poisson ou le Pro-maire en poste et la directrice générale et secrétaire-trésorière Céline Raymond;

QUE les billets soient datés du 8 février 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	55 300 \$
2018	56 900 \$
2019	58 700 \$
2020	60 200 \$
2021	61 800 \$ (à payer en 2021)

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 01 FÉVRIER 2016

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE.**

Commandite École Secondaire Ste-Anne

7030-0216

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement, suite à la demande de commandite de l'école Secondaire Ste-Anne de Daveluyville d'autoriser un don de 50.00\$ sous forme de carte d'affaire pour l'année

2016

ADOPTÉE

Commandite album de finissants École Secondaire Ste-Marie

7031-0216

Il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Johanne Gagnon et résolu qu'une commandite de 50.\$ soit octroyée à l'école Ste-Marie de Princeville pour un soutien financier pour leur journal de finissants 2016. Convoite

ADOPTÉE convoite

Résolution au MTQ. pour l'entretien de chemins en hiver.

CONSIDÉRANT Que présentement, le service d'entretien hivernal sur le rang 6 de la Municipalité de Saint-Rosaire/Sainte-Anne-du-Sault est sous la responsabilité du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT Que ce parcours débute de la route 261, à Ste-Anne-du-Sault jusqu'à la jonction de la route (162) à Saint-Rosaire;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Saint-Rosaire manifeste un intérêt afin de pourvoir à la gestion de l'entretien hivernal pour le (déneigement et le déglacage) sur le rang 6 de St-Rosaire/Ste-Anne-du-Sault d'une longueur de 12

kilomètres;

CONSIDÉRANT Qu'une distance (de) 2 kilomètres fait partie de la Municipalité de Ste-Anne-du-Sault, dont la Municipalité de Saint-Rosaire demandera l'obtention de compétence pour effectuer l'entretien hivernal sur cette portion de route;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité s'engage à devenir opérationnelle à compter de l'hiver 2016-2017;

Pour ces motifs, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Frédéric Champagne et résolu unanimement qu'une demande soit adressée au responsable du Ministère des Transports concernant la gestion de l'entretien des chemins en hiver sur le rang 6, de Saint-Rosaire, incluant la portion de (2) kilomètres de la Municipalité de Ste-Anne-du-Sault, dont nous solliciterons le consentement d'être le maître-d'œuvre pour son entretien hivernal et, par la suite acheminer la copie de l'autorisation au responsable du Ministère des Transports, et demander au Ministère des Transports de bien vouloir nous verser les montants octroyés par leur Ministère pour la distance totale de 12 kilomètres.

7032-0216

ADOPTÉE.

Résolution d'entente avec la Municipalité de Ste-Anne-du-Sault.

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a informé les dirigeants du Ministère des Transports de son intérêt à effectuer l'entretien hivernal sur le rang 6 de Saint-Rosaire pour la saison hivernale 2016-2017;

CONSIDÉRANT Que lorsque l'entretien hivernal sur le rang 6 est effectué par le contracteur actuel, celui-ci entretient également une longueur de (2) kilomètres faisant partie de votre Municipalité de Ste-Anne-du-Sault en référence à une entente prise avec le Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT Que pour continuer d'entretenir cette portion de (2) kilomètres nous aurions besoin de votre approbation;

Pour ces motifs, il est proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement qu'une demande soit adressée à la Municipalité de Ste-Anne-du-Sault pour qu'elle nous donne compétence pour effectuer l'entretien hivernal (déneigement et déglçage) sur une distance de (2) kilomètres conditionnellement, à ce que le Ministère des Transports nous verse les sommes autorisées par contrat selon leur barème établi pour cette portion de route.

7033-0216

ADOPTÉE

Avis à J.C. Lizotte Inc.

CONSIDÉRANT Qu'un contrat pour le déneigement, le déglçage, la fourniture d'agrégats et de son épandage a été signé avec notre Municipalité en août 2014 ;

CONSIDÉRANT Que ce contrat a été accordé pour 1 an pour la saison 2014-2015;

CONSIDÉRANT Qu'à l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut-être renouvelé par tacite pour une ou deux périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune;

CONSIDÉRANT Que le contrat est automatiquement renouvelé aux termes de chacune des périodes de 12 mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit, transmis à l'autre partie contractante avant le 1^{er} mai précédant chacune des périodes du contrat;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Saint-Rosaire a confirmé son intention de faire l'entretien hivernal pour le rang 6, qui comporte une partie de Ste-Anne-du-Sault au responsable du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité de Saint-Rosaire devra faire l'acquisition d'équipements pour faire l'entretien de cette route et serviraient pour l'entretien de nos autres chemins municipaux;

CONSIDÉRANT Que la cie Jean-Claude Lizotte Inc. nous a toujours procuré un très bon service, mais que cependant la Municipalité ne peut acheter de l'équipement et continuer d'engager la cie pour son entretien hivernal;

Pour ces motifs, Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire avise la compagnie Jean-Claude Lizotte Inc. que si la Municipalité reçoit une réponse positive de la part du Ministère des Transports pour faire l'entretien hivernal pour la saison 2016-2017 sur le rang 6 de St-Rosaire incluant la partie de Ste-Anne-du-Sault, qu'elle mettra fin à son entente du contrat signé en août 2014 pour la saison hivernale 2016-2017 étant donné qu'elle deviendra maître-d'œuvre pour son entretien de chemins en hiver et que l'on remercie la cie de Jean-Claude Lizotte Inc. pour ses services rendus qui ont été très appréciés.

7034-0216

ADOPTÉE

Rencontre à St-Valère pour les branches de la Rivière Noire.

Proposé par Frédéric Champagne, appuyé par Marc Lavigne et résolu unanimement que l'inspecteur municipal soit autorisé à assister à la rencontre du 8 février à 20 h. à Saint-Valère, pour discuter du nettoyage des branches 32 et 35 de la Rivière Noire et, que les frais encourus soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

7035-0216

ADOPTÉE

Rencontre avec le comité de la sécurité publique le 23 février 2016.

Proposé par Marc Lavigne, appuyé par Éric Bergeron et résolu que chacun des membres du Conseil sont autorisés à assister à une rencontre avec la Sûreté du Québec le 23 février 2016 à la salle des loisirs de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et que les frais encourus soient défrayés sur présentation de pièces justificatives.

7036-0216

ADOPTÉE

Proclamation (Journées de persévérance scolaire 2016).

Il est proposé par Johanne Gagnon appuyé par Éric Bergeron et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire proclame les " Journées de la persévérance scolaire" du : 15 au 19 février 2016.

7037-0216

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Frédéric Champagne à 21h20

7038-0216

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

Céline Raymond, D.G. Sec.-trésorière